

**Régime financier marquage CE  
Conduits de fumée en béton**

**Tarif CERIB pour l'année 2019**

<b>Objet</b>	<b>Montant hors taxe en euros</b>		
	<b>gestion</b>	<b>inspection<sup>1 2</sup></b>	<b>total</b>
<b>Demande de certificat CE<sup>3</sup></b>			
• Première demande pour une norme (EN 1857, EN 1858 ou EN 12446)	597	2 252 <sup>4</sup>	2 849
	65	517	582
<b>Frais annuels de surveillance<sup>3</sup></b>			
• Pour une norme (EN 1857, EN 1858 ou EN 12446)	621	2 746 <sup>5</sup>	3 367
	65	517	582
<b>Audit supplémentaire</b>	299	1 823 <sup>4</sup>	2 122

<sup>1</sup> Frais de déplacement et d'hébergement inclus pour les inspections effectuées en France métropolitaine. Hors France métropolitaine, les frais engagés sont facturés en sus, sur la base du coût réel.

<sup>2</sup> Le CERIB accorde un abattement pour plusieurs marquages CE pour un même site (nous consulter).

<sup>3</sup> Le CERIB accorde un abattement de 50 % sur les frais de gestion et d'inspection lorsque les visites sont effectuées conjointement avec celles de la marque NF conduits de fumée.

<sup>4</sup> Sur la base d'une visite d'audit/inspection (VAI) d'une journée pour un marquage CE.

<sup>5</sup> Sur la base de 3 VAI sur 2 ans d'une journée par VAI pour un marquage CE.

Dans le cas où plusieurs applications peuvent être groupées, les durées d'audit sont réduites pour tenir compte des parties communes du CPU (voir notes 2 et 3).